

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

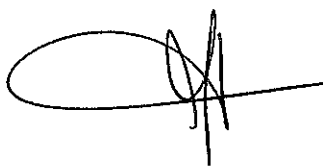
**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00325  
Numéro SIREN : 838 858 447  
Nom ou dénomination : 1789

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004345

**COPIE  
CERTIFIEE  
CONFORME**



**1789**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 2 rue de la République**  
**80000 AMIENS**  
**RCS AMIENS 838 858 447**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 juillet,

A 10h00,

La société "IMHOLDING", Société Civile au capital de 1 500 Euros, ayant son siège social à SALOUEL (80480) - 11 rue Aulnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le n° 479 698 938, représentée par Monsieur Xavier TETART, en sa qualité de Gérant,

Associée unique de la société "1789",

En présence de Monsieur Xavier TETART, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société « SOGAEX », Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

Monsieur Xavier TETART, Président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes conformément à la législation en vigueur.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

## **II - A pris les décisions suivantes :**

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

---

---

### **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 36 287 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 287 Euros
A l'absorption de la totalité des pertes antérieures	14 811 Euros
Solde	21 476 Euros
A la réserve légale pour la doter à son maximum Soit 10 % du capital social	1 000 Euros
Le solde	20 476 Euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 20 476 Euros

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

---

---

#### **QUATRIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**La société "IMHOLDING"**  
**Représentée par M. Xavier TETART**